

**Commune de Chavannes-près-Renens**

**PREAVIS N° 17/2017**

**PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DE PARC PUBLIC ET POTAGERS  
URBAINS**

**RÉPONSE À LA MOTION / A. RYDLO « POUR UNE PLACE DE JEUX ET UN ESPACE  
VERT DANS LE QUARTIER DES RAMIERS »**

**Demande de crédit extrabudgétaire**



Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## Préambule

Le 18 juin 2015, M. Alexandre Rydlo et consorts déposaient une motion intitulée « Pour une place de jeux et un espace vert dans le quartier des Ramiers ». Soutenue par la majorité du Conseil communal dans sa séance du 3 septembre 2015, cette motion demande à la Municipalité de présenter un préavis pour « l'aménagement d'une place de jeux, de mobilier urbain et d'un véritable espace vert sur la parcelle 48 », propriété communale, qui tiendra compte d'une possible implantation, à terme, d'un bâtiment d'utilité publique.

Cette parcelle fait partie du plan de quartier (PQ) « Les Ramiers » entré en vigueur le 6 février 2007. Le PQ permet de développer un secteur d'habitation, d'équipement public ainsi que d'éventuels équipements commerciaux. L'entier du programme a été construit, à l'exception de la parcelle 48 qui est au bénéfice d'un programme de 1'200 m<sup>2</sup> de surface de plancher pouvant s'implanter dans sa partie sud-ouest.

En juillet 2016, l'Association bien vivre à Chavannes (ABAC 1022) présentait à la Municipalité un dossier ayant pour titre « Davantage de nature dans la commune de Chavannes pour le bien-être de ses habitants ». L'introduction de potagers urbains sur le territoire communal était une des propositions, en particulier sur la parcelle 48, afin de déclencher des envies dans les autres quartiers.

En même temps, durant l'été, puis l'automne 2016, la Municipalité cherchait à résoudre la question du déplacement des « Jardins familiaux ». C'est dans ce contexte que la « Politique communale d'encouragement des potagers urbains » a été décidée, et introduite dans les « Lignes directrices pour la législature 2016-2021 ».

Pour sonder l'intérêt de ses habitants, la commune, en partenariat avec Equiterre, a organisé une conférence le 24 novembre 2016. La présence d'une centaine de personnes lors de cette soirée a réjoui les organisateurs. Les quelques 35 personnes qui ont rempli le formulaire « ça m'intéresse » ont encouragé la Municipalité à poursuivre la démarche.

Ainsi, le 8 février 2017, la commune et Equiterre ont organisé un atelier participatif ; plus de trente personnes étaient présentes. Une première étape de cet atelier a consisté à demander aux participants d'indiquer où ils souhaiteraient créer des potagers urbains. Une dizaine de personnes ont mentionné la parcelle 48.



Atelier du 8 février 2017

Beaucoup d'autres idées ont été lancées, au nord et au sud de la commune, ce qui est très réjouissant. Pour faire face à ces projets, et les faire aboutir, la Municipalité a poursuivi le dialogue avec ABAC 1022, qui pourrait devenir à la fois l'interlocuteur des citoyens et des autorités.

Le projet d'aménagement présenté ci-après vise à apporter une réponse satisfaisante à plusieurs demandes concurrentes. En ce qui concerne l'aménagement des espaces verts et la « nature en ville », ce préavis est un signe clair de la volonté de l'exécutif d'être entreprenant, en créant un « potager urbain école » et un « verger place de jeux » inédits, sur la parcelle 48.



Situation générale

## Etat existant

D'une surface d'environ 1'500 m<sup>2</sup>, la parcelle 48 est actuellement non construite et engazonnée. Longée par le chemin piéton nord-sud en direction de la gare de Renens et du quartier de Préfally, elle se situe à l'est des aménagements extérieurs réalisés dans le cadre de la construction du quartier des Ramiers, qui se composent, notamment, d'un terrain de pétanque, de bancs et d'une surface de jeux. Un cheminement sud-est/nord-ouest spontané, appelé « ligne de désir », s'est marqué avec le temps. Il indique le trajet principal emprunté par les utilisateurs lorsqu'ils traversent le quartier.



## Proposition

L'ambiance projetée pour l'aménagement de la parcelle 48 décline la thématique du potager urbain. Afin d'offrir un parc public de qualité permettant différents usages et répondant aux besoins des habitants, deux espaces distincts sont aménagés, de part et d'autre de l'actuel sentier transversal :

- Au nord-est, une zone dédiée aux potagers urbains (environ 700 m<sup>2</sup>).
- Au sud-ouest, un secteur paysagé à vocation de parc public (environ 500 m<sup>2</sup>).



Illustration du parc

Il est proposé de maintenir et de renforcer « la ligne de désir » tracée par les usagers et traversant la parcelle de sud-est en nord-ouest par la mise ne place de gravier stabilisé (surface perméable) et de formaliser ainsi l'existence d'un chemin, débouchant sur une placette au nord-est, lieu de rencontre et de lien avec le quartier des Ramiers et les aménagements existants.



Illustration de la « ligne de désir »

Un des principes du potager urbain est d'être éphémère et de laisser libre choix aux utilisateurs de définir la forme de culture. Sur notre illustration, la zone dédiée à ces derniers est aménagée selon un plan en damier de carrés de culture. Elle représente entre 200 et 300 m<sup>2</sup> de surfaces cultivables. Un secteur de compost est également proposé à l'est du site. Lieu de gestion des déchets végétaux, il se veut un espace didactique visant à sensibiliser la population au compostage et aux différentes étapes que celui-ci demande.

Le parc public se veut également productif. Des arbres fruitiers en bacs sont plantés dans une prairie fleurie basse afin de créer un lien perceptible avec l'agriculture urbaine. Des bancs, faisant partie intégrante du système de bacs, sont prévus afin de créer un lieu agréable pour s'arrêter, discuter et jouer et, ainsi, remettre en valeur cette partie sud-ouest de la parcelle.

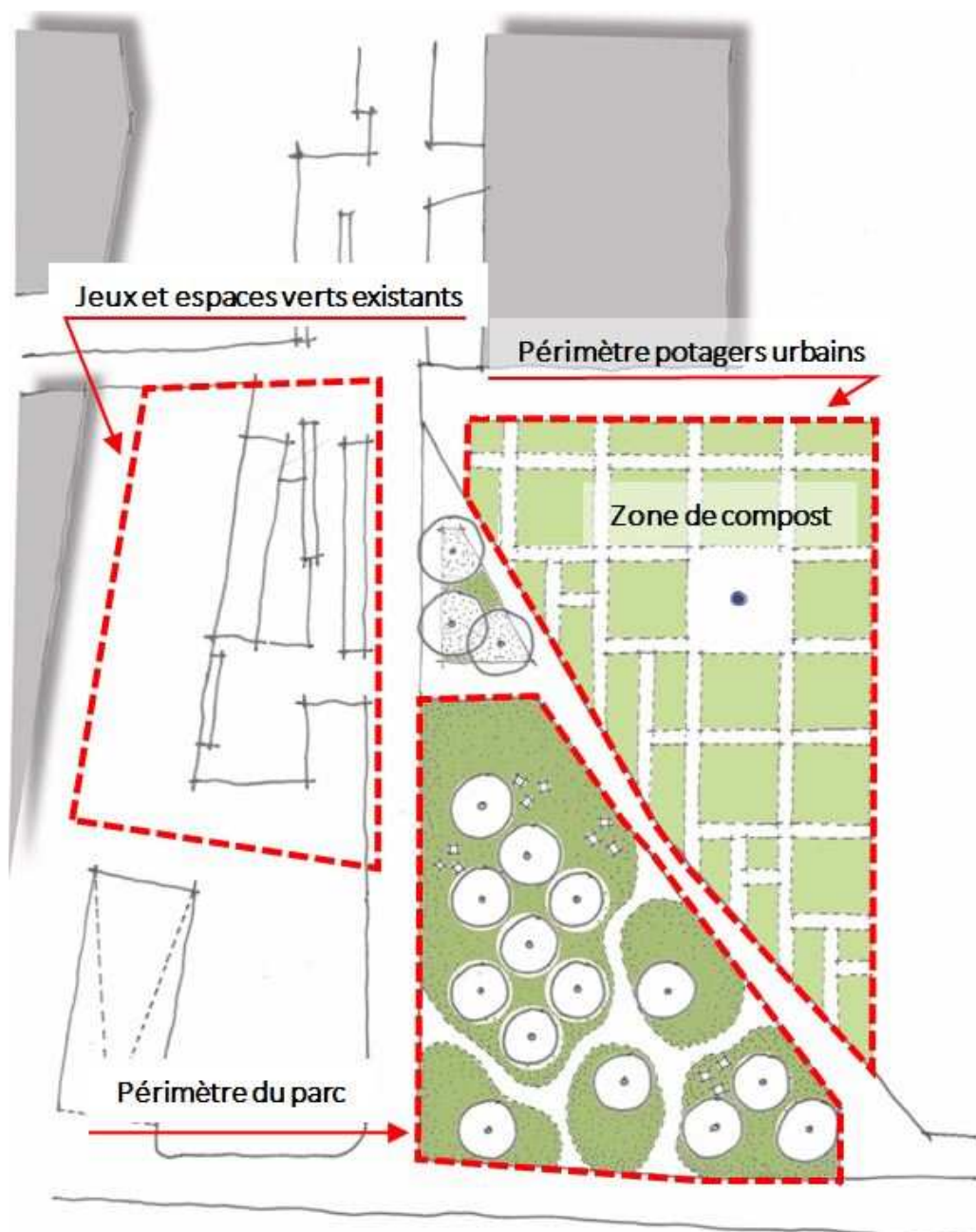


Illustration du projet

## Descriptif et coûts

### Potagers urbains

Les potagers urbains sont réalisés au cœur de quartiers d'habitation, sur des pelouses inutilisées ou des espaces en friche au pied des immeubles. C'est un lieu de vie et de rencontre où l'on se rend à pied et où chaque parcelle est ouverte sur la parcelle voisine.

La Municipalité propose de continuer la collaboration avec l'association Equiterre, selon deux axes :

- accompagner le développement du « potager école » de la parcelle 48 et soutenir les personnes qui s'y impliquent, en mettant l'accent sur la dimension pédagogique.
- accompagner le démarrage d'autres projets sur le territoire communal, à la suite de l'atelier participatif du 8 février 2017, en lien avec ABAC 1022.

Les prestations demandées à Equiterre ne visent donc pas uniquement le projet de la parcelle 48 : les cours de jardinage écologique, par exemple, seront offerts à toutes les personnes qui ont déjà manifesté leur intérêt, voire aussi à celles qui aimeraient rejoindre le mouvement.

Les étapes et les coûts, basés sur le devis estimatif (valeur au 15 mars 2017) établit conjointement avec l'association Equiterre, se présentent comme suit :

<i>Désignation des travaux</i>	<i>Montant CHF TTC</i>
Lancement et suivi de la conception du « potager école » et accompagnement des autres projets (le coût de l'atelier participatif du 8 février 2017 est inclus dans ce montant), y compris une séance de bilan.	10'000.00
Formation au jardinage écologique (Coordination de la formation au jardinage durant la première année, organisation des cours et suivi du potager avec les habitants-jardiniers ; formation des responsables du compost ; 4 cours de jardinage écologique, par des jardiniers professionnels.)	5'000.00
Fournitures (Compost, terreau, copeaux, barrières, coffres à outils, accès à l'eau, etc.)	8'000.00
Réserves pour divers et imprévus, environ 10%	2'000.00
<b>Coût total des travaux TTC</b>	<b>25'000.00</b>

## Parc public

Le projet de parc, pour l'essentiel, prévoit la mise en place de bacs, dont certains avec des bancs, plantés d'arbres fruitiers, afin de rester dans l'ambiance potager-urbain de la partie nord.

Les travaux peuvent être assurés en grande partie par nos jardiniers en interne.

Basé sur des devis estimatifs et des études techniques établis conjointement avec des fournisseurs et nos jardiniers communaux, le coût des travaux (valeur au 15 octobre 2016) se présente comme suit :

<i>Désignation des travaux</i>	<i>Montant CHF TTC</i>
Mise en forme du terrain	2'000.00
Construction de bacs avec assises	6'000.00
Plantation et végétaux	10'000.00
Réserves pour imprévus, environ 10%	2'000.00
<b>Coût total des travaux TTC</b>	<b>20'000.00</b>

## Le cheminement

Le projet vise à régulariser l'usage, marqué par la « ligne de désir » des utilisateurs, au moyen d'une matérialisation simple en gravier damé. Pour les piétons, il offre un raccourci et une connectivité de qualité. Le dispositif permet aussi d'accroître la perméabilité urbaine du quartier.

Basé sur des devis estimatifs et des études techniques établis conjointement avec des entreprises et nos jardiniers communaux, le coût des travaux (valeur du 15 octobre 2016) se présente comme suit :

<i>Désignation des travaux</i>	<i>Montant CHF TTC</i>
Mise en forme du terrain	3'500.00
Fourniture et pose de revêtement	5'500.00
Réserves pour imprévus, environ 10%	1'000.00
<b>Coût total des travaux TTC</b>	<b>10'000.00</b>

L'aménagement de la parcelle 48 pourrait débuter avant l'été 2017. La partie destinée aux potagers urbains sera développée au fur et à mesure des demandes des habitants.

En conclusion et en réponse à la motion, la Municipalité propose au Conseil Communal d'autoriser la commune à aménager la parcelle communale 48, tel que décrit dans le présent préavis et d'accorder à la Municipalité les crédits y relatifs.

## Conclusions

Lors de sa séance du 27 avril 2017, le Conseil communal de Chavannes-près-Renens,

vu le préavis municipal no 17/2017,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## Accorde à la Municipalité

un crédit extrabudgétaire d'un montant total de CHF 55'000.- TTC pour aménager la parcelle communale 48 tel que décrit dans le présent préavis.

## Autorise la Municipalité

à financer ces travaux par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt aux meilleures conditions du moment et amorti sur 30 ans au maximum.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 mars 2017

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Jean-Pierre Rochat

Sylviane Tournier

\*\*\*\*\*

Chavannes-près-Renens, le 21 mars 2017

\*\*\*\*\*

Délégation municipale :

Finances : M. Jean-Pierre Rochat, syndic

Domaines et bâtiments : M. Alain Rochat, municipal